

Assemblée Générale 2021

Procès-verbal du vote des résolutions

En raison des contraintes sanitaires, l'Assemblée Générale Ordinaire de la LEGE a été cette année encore organisée sur la base des documents adressés par courriel à tous les adhérents. Le courriel qui a été envoyé le samedi 8 mai comportait les documents suivants : Ordre du jour de l'AGO, Rapport Général d'Activité, Rapport Financier (résultats 2020 et prévisionnel 2021), Rapport des Commissions.

L'ordre du jour faisait état de la procédure mise en œuvre pour la tenue de cette assemblée générale à savoir : l'envoi par courriel des documents le samedi 8 mai, l'organisation d'une visioconférence le samedi 22 mai à 14h00, l'envoi d'un formulaire électronique pour le vote des résolutions le lundi 24 mai, avec un délai de réponse jusqu'au samedi 29 mai à 18h00.

La visioconférence organisée le samedi 22 mai n'a donné lieu à aucun vote en cours de séance. L'équipe dirigeante de la LEGE a présenté les différents documents qui avaient été adressés par courriel et répondu aux questions des participants. Le Président Régis NOIZET a également accueilli et donné la parole à M. Eloi RELANGE, Président de la FFE, et Mme Émeline WATTEZ, représentante pour le Grand Est de l'association « Colosse au Pied D'Agile ».

L'ordre du jour portait également l'indication de la date de l'Assemblée Générale 2022 qui a été fixée au 19 mars 2022 pour retrouver un « cycle normal » pour la tenue de nos AG.

Résultat du vote des résolutions

Nombre de clubs autorisés à prendre part au vote : 109
Nombre de voix des clubs autorisés à voter : 279
Nombre de clubs ayant votés : 31 soit 28,4 % des clubs
Nombre de voix des clubs ayant votés : 98 soit 35,1 % des voix

Résolution N° 1 – Quitus au Trésorier

	Abstentions	Votes pour	Votes contre
Nombre de voix	7	91	0
% des voix	7,1 %	92,9 %	0 %

La résolution est adoptée.

Résolution N° 2 – Approbation du budget prévisionnel 2021

	Abstentions	Votes pour	Votes contre
Nombre de voix	14	81	0
% des voix	14,3 %	82,7 %	0 %

La résolution est adoptée.

Résolution N° 3 – Élection du vérificateur aux comptes pour 2021 :

M. Fabrice BARALLE

	Abstentions	Votes pour	Votes contre
Nombre de voix	2	96	0
% des voix	2,0 %	98,0 %	0 %

La résolution est adoptée.

Résolution N° 4 – Quitus au Comité Directeur

	Abstentions	Votes pour	Votes contre
Nombre de voix	9	89	0
% des voix	9,2 %	90,8 %	0 %

La résolution est adoptée.

Le Secrétaire Général

Jean-Pierre LIST

Le Président de la LEGE

Régis NOIZET